



La Guéroulde, le 07 Janvier 2007

## **Conditions pour devenir juge régional AFEW**

Avoir fait parvenir à l'AFEW, un CV dactylographié complet, avec une photo d'identité (avec chapeau), ainsi qu'une demande de motivation, manuscrite, pour devenir juge agréé AFEW.

- 1) Etre membre de l'AFEW
- 2) Avoir été un minimum de cinq fois assistant de juge (ring steward)
- 3) Avoir participé à un stage de formation de juges (trois journées) et avoir obtenu une note minimum de 80/100. (venir accompagner de vos propres parcours de western Showmanship, western Horsemanship et de Trail).
- 4) Avoir jugé, au moins une fois à l'extérieur du manège ou de la carrière, lors d'un concours officiel de l'AFEW, et avoir comparé les notes avec le juge officiel du concours.
- 5) Avoir jugé « en blanc ♣ » deux concours minimum aux côtés d'un juge national AFEW.

### **Juge national**

Un juge régional est nommé automatiquement juge national s'il remplit toutes les conditions requises et après trois années d'expériences en jugement. Il sera alors également autorisé à juger les finales régionales ainsi que la finale nationale de l'AFEW.

♣ Jugement blanc signifie, avoir jugé, au moins deux fois à l'intérieur de la carrière ou du manège, lors d'un concours officiel de l'AFEW.

Avoir comparé les notes avec le juge officiel du concours et être en accord avec le classement. Pour chaque classe jugée l'on devra voir apparaître impérativement les fautes sévères et/ou les pénalités essentielles. Si tel n'était pas le cas, il faudrait reconduire le jugement lors d'un autre concours jusqu'à l'obtention des résultats requis.